



Divorce par consentement mutuel avec enfant

Par Visiteur

Mon mari et moi nous n'avons plus de relation sexuelle, il n'a plus aucun geste de tendresse vis-à-vis de moi, et en plus, il fait blocage à toutes mes initiatives ou propositions constructives pour notre famille (achat immobilier, essai de rapprochement familial etc). En plus quand ses parents (qui habitent à 100 km de chez moi ou à 300 km de chez lui) veulent voir le petit, il insiste à l'emmener chez ses parents plutôt que de demander à ses parents de venir le voir (même si le petit est malade) et en plus, dans le cas où il se déplacerait eux, il fait en sorte qu'ils viennent le voir ou qu'il le gardent seulement en mon absence, car les beaux parents ne m'ont jamais accepté et il a peur qu'une dispute pourrait éclater. Depuis le début de notre rencontre il paye à ses parents en guise de loyer une somme tous les mois, malgré que je n'ai jamais été d'accord et que je lui avais demandé de parler avec ses parents et de leur demander à ce qu'on arrête de le faire car il n'était plus célibataire et il aller avoir un bébé. Il ne l'a jamais fait et il continue à leurs payer comme avant, alors qu'il ne sont pas dans le besoin et qu'il ne nous aident pas autrement. Il avait déjà pris des décisions nous concernant et me concernant sans me consulter, en me mettant devant le fait accompli (par exemple décider de loger ses parents pendant plusieurs nuits à l'appartement où j'habite avec l'enfant alors qu'il n'y avait pas vraiment de place et qu'ils se promènent souvent la nuit pour aller aux toilettes, et que j'aller me retrouver seule avec eux et l'enfant pendant 2 semaines et que nos relations n'avaient jamais été chaleureuses). Il ne m'a jamais soutenu ou défendu lors des insultes que sa mère me faisait, ni lors des crises de colère que l'un ou l'autre de ses parents faisait parce que j'avais osé de leur dire quelque chose (essayer de leur imposer des limites chez nous, ou de respecter notre chez nous etc). Est-ce que tout ça peut être une raison valable pour moi de demander le divorce pour faute ou bien de justifier (dans l'éventualité que c'est lui qui ouvrira la procédure de divorce) mes reproches et raisons de dispute avec lui et avec parfois des mots plus durs de ma part? ou bien tout ça fait de moi une mauvaise épouse? Pour ma part je pense que le mieux pour tous les quatre serait un divorce par consentement mutuel, mais je crains que lui ne le voudra pas.

Par Visiteur

Bonjour.

Je ne vois rien dans votre histoire qui pourrait justifier un divorce pour faute que ce soit de votre côté ou de celui de votre mari.

La seule manière de divorcer réside dans le divorce par consentement mutuel ce qui arrangera bien tout le monde.

Cordialement.

Si vous avez d'autres questions, je me tiens à votre disposition.